

Autigny–Avry–Chénens
Corserey–Cottens–La Brillaz–Matran
Neyruz–Noréaz–Prez-vers-Noréaz

VOTATION CONSULTATIVE DU 8 MARS 2015 SUR LA FUSION DES DIX COMMUNES DE SARINE OUEST

SARINE OUEST
UNE RÉGION, UNE VISION



« UNE RÉGION, UNE VISION »

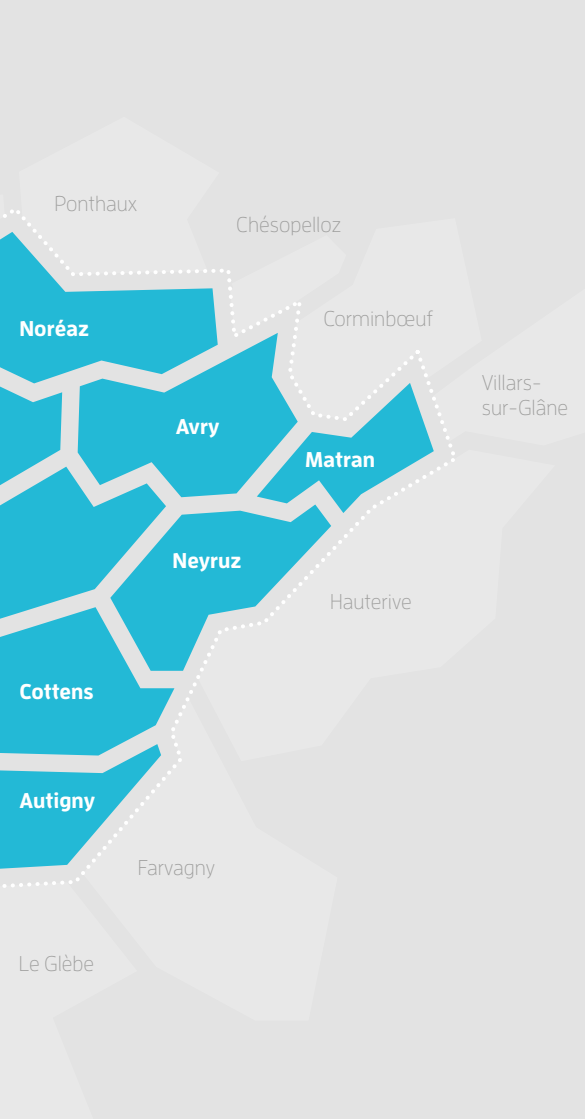
Même si des qualités de visionnaire s'avèrent nécessaires pour prendre les meilleures décisions, il suffit dans notre cas de constater les mutations sociétales et économiques pour plaider en faveur des fusions de communes. Par le terme vision, nous soulignons aussi l'importance de la vue d'ensemble, sans diluer pour autant l'identité de chacun. Il s'agit de prendre le recul nécessaire à l'analyse des problématiques actuelles et futures dans le but de rechercher des solutions efficaces, fonctionnelles, durables et avantageuses pour l'ensemble de notre population. Lors de fusions, le cœur du fédéralisme suisse reste intact : des raisons typologiques, sociétales, urbanistiques, paroissiales et financières soulèvent généralement des craintes. Quelques années de cohabitation seulement parviennent à les gommer. Soyons clairs et transparents : comme dans tout mariage ou association, nous trouvons des avantages et des inconvénients à la fusion, mais c'est l'extraordinaire renforcement qu'elle procure qui profite à l'ensemble de la communauté.



LES PROJETS
DE FUSIONS RÉUSSIS

**Entre 2000
et 2006,
41 fusions
réunissant
118 communes
ont été réalisées
dans le canton
de Fribourg.**





Procédure et calendrier

Suite au plan de fusion du préfet de la Sarine au sujet duquel neuf des dix communes de Sarine Ouest s'étaient prononcées favorablement (Matran excepté), une étude préliminaire de faisabilité a été réalisée tout de même par les élus des dix entités. Par souci de transparence et parce que bâtir Sarine Ouest implique un important travail de fond, une phase consultative a été intégrée au processus.

PHASE I

(lancée en juillet 2013)

Analyse de base > Vote consultatif

Cette première étape aujourd'hui aboutie se concrétise par un rapport d'analyse. En plus de solutions et d'alternatives, le document établit ce que la fusion changerait ou non, les avantages qu'elle apporterait ou pas.

Le rapport intégral élaboré par M^{me} Corine Cudré-Mauroux, de l'Association des communes fribourgeoises (ACF), est en ligne à l'adresse www.sarine-ouest.ch.

PHASE 2 (lancée si résultat positif le 8 mars 2015)

Analyse complémentaire > Vote définitif

La mise sur pied de l'analyse de détail demande elle aussi un investissement personnel conséquent de la part des élus. C'est la raison pour laquelle le lancement de cette phase est en attente jusqu'au résultat du vote consultatif du 8 mars. Relevons que pour aboutir à la concrétisation de l'entité Sarine Ouest, la convention de fusion doit être présentée au Conseil d'Etat jusqu'au 30 juin prochain et que le vote définitif doit avoir lieu le 27 septembre au plus tard.

PHASE 3

Reconnaissance de la fusion

Le 1^{er} janvier 2017 serait la date de l'officialisation de la nouvelle commune, Sarine Ouest. Le respect des échéances ci-dessus permettrait d'obtenir les 4,168 millions de francs prévus par la loi sur l'encouragement aux fusions de communes.



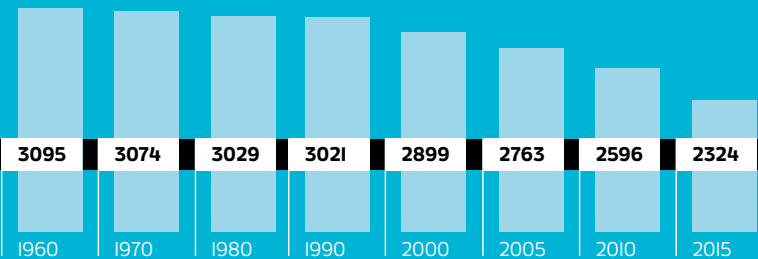
Il s'agit d'adapter les structures communales existantes aux conditions cadres actuelles dictées par la démographie, l'économie et l'écologie.

Les fusions : adaptation aux nouvelles conditions cadres

Le canton de Fribourg compte à ce jour 80 fusions de communes, passant de 285 à 163 entités au 1^{er} janvier 2015. Entre 2000 et 2006 seulement, 41 fusions unissant 118 communes ont été réalisées.

En mai 2011, 73% de la population votait en faveur de la loi sur l'encouragement aux fusions. Le Conseil d'Etat soulignait alors le besoin pour les communes de se structurer pour correspondre aux attentes actuelles de la population. Il s'agissait d'offrir aux citoyens des services de qualité tout en restant de proximité.

DIMINUTION DU NOMBRE DES COMMUNES SUISSES PAR FUSIONS



Fribourg : une politique de logique à suivre

Le Grand Fribourg est désigné par le plan directeur cantonal en vigueur (2002) comme étant le centre fort privilégié. Les ressources financières ne permettaient plus le principe de l'arrosoir, raison pour laquelle les instances politiques décrétaient la concentration des investissements sur la capitale cantonale, les chefs-lieux de districts et les principaux pôles touristiques. Sarine Ouest située en périphérie de l'agglomération politique de Fribourg intégrera cette dernière. L'entité pourra participer au développement du centre fort en s'affichant unies et en pesant de tout le poids des 12 500 habitants de Sarine Ouest.

Quelques incertitudes subsistent quant à ce rapprochement, notamment en termes de contributions financières inhérentes à la culture et aux transports.

Des problèmes résolus par la fusion

L'évolution de nos instances politiques et de leur fonctionnement force les élus à cumuler les tâches. A titre d'exemple, le développement des ententes intercommunales traitant des thèmes du social, des écoles, des transports ou de l'eau, génère de nombreuses séances supplémentaires. L'évolution de notre société, des infrastructures et du cadre légal oblige en outre une connaissance approfondie de dossiers de plus en plus techniques et pointus.

Le renforcement de l'administration sera une aide précieuse pour les élus, sans compter la mise en place de commissions ad hoc au sein d'un Conseil général dont la taille correspondra à l'ampleur des tâches à accomplir.

NOM DE L'ENTITÉ SARINE OUEST

Le nom de la nouvelle commune se veut fédérateur: il concerne tous les villages de la fusion, ceux-ci se situant dans un périmètre administratif existant et déjà nommé Sarine Ouest.

Sarine Ouest est déjà le nom administratif officiel du périmètre concerné par la fusion

IDENTITÉ DES TREIZE VILLAGES ET DES DIX COMMUNES

La géographie, l'histoire, les habitants et la vie associative d'un village en constituent le fondement. Sarine Ouest est une entité administrative couvrant le territoire des dix communes à l'identité propre.

Maintien et respect de l'identité des treize villages et des dix communes

NOM DES VILLAGES

Le nom des villages est maintenu au même titre que leur identité. A titre d'exemple, les panneaux routiers mentionneront le nom du village au-dessus de l'appellation générique Sarine Ouest, celle-ci indiquée entre parenthèses.

Maintien du nom des villages

STRUCTURE POLITIQUE DE SARINE OUEST



10 conseillers communaux et un Conseil général de 80 membres formeront les instances exécutives et législatives de la première législature.

PROFESSIONNALISATION DE L'ADMINISTRATION

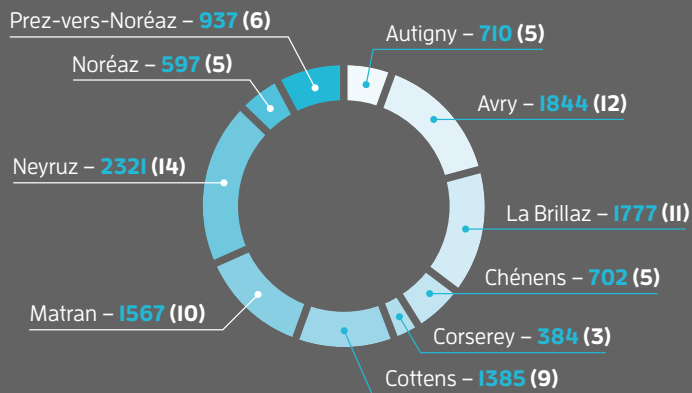
Quatre secteurs de Sarine Ouest sont gérés par des chefs de service à plein-temps. Cet incontournable soutien au nouvel exécutif est un bon exemple des synergies rendues possibles par la fusion.

Quatre postes à 100% : finances, techniques, services généraux et administration

POUR SE FAIRE ENTENDRE



Les citoyens de Sarine Ouest disposent des instruments populaires formels que sont le droit d'initiative et de référendum.



Nombre d'habitants : 12 224

Nombre de sièges au Conseil général : 80*

* Répartition des sièges de la première législature

STRUCTURE POLITIQUE

Lors de la première législature, les autorités de Sarine Ouest se composent d'un Conseil communal de dix membres – un par commune – et de huitante conseillers généraux. Ces derniers sont élus en proportion du nombre d'habitants de chaque commune.

Par la suite, neuf conseillers communaux et huitante conseillers généraux seront à élire. Etant issus d'une même entité, la proportionnalité communale initiale n'aura plus de raison d'être.

Les instances communales sont représentatives de l'ensemble de la population

SIÈGE ADMINISTRATIF

L'emplacement le plus opportun se situe à Matran, Avry ou Neyruz, sur l'un des deux axes principaux traversant Sarine Ouest. En outre, l'accès par les transports publics y est aisé dans les deux cas. Le développement de la cyberadministration réduira au fil du temps la nécessité de se déplacer.

Administration communale : accès aisé et desserte par les transports publics

Développement de la cyber-administration

HORAIRES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Les horaires usuels de bureau seront appliqués, cela cinq jours par semaine. L'éventualité d'un horaire prolongé un soir par semaine est envisagé, compte tenu de l'évolution des taux d'occupation professionnelle des administrés.

Ouverture à plein-temps de l'Administration communale, cinq jours sur sept

PERSONNEL ADMINISTRATIF

Les personnes occupées aujourd'hui dans les dix administrations voient leurs postes garantis. La rationalisation logique des services communaux s'effectuera selon le principe des départs naturels, au fur et à mesure de la mise en place de la nouvelle structure.

Rationalisation des services communaux pour optimiser les prestations

SOCIÉTÉS LOCALES, CLUBS SPORTIFS, ASSOCIATIONS CULTURELLES

Les sociétés locales (jeunesse, sport, culture) constituent la base de l'identité des villages. Celles-ci ne sont en aucun cas remises en cause par la mise en place d'une entité administrative regroupant les dix communes.

Pas de changement au niveau des sociétés locales, fondement même de l'identité des villages

POLICE DU FEU ET POMPIERS

Des études doivent encore être menées afin de déterminer l'organisation optimale et surtout conforme aux normes et aux exigences du concept Frifire.

**Potentiel de synergies
dans le cadre
des lignes directrices
Frifire**

ÉCOLES ET STRUCTURES D'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Dans ces différents domaines, l'entité administrative de Sarine Ouest n'apporte pas de changement, si ce n'est une nouvelle découpe des cercles scolaires avec maintien des écoles actuelles. Les structures d'accueil extrascolaire – y compris durant les vacances – pourraient proposer un éventail de prestations plus large.

**Ecoles: maintien
des bâtiments
scolaires actuels**

**Accueil extrascolaire:
éventail élargi
de prestations**

Taux d'imposition des personnes physiques en %

	Taux d'imposition des personnes physiques en %	Taux d'imposition des personnes morales en %	Impôt sur la contribution immobilière en ‰
AUTIGNY	90.00	90.00	2.00
AVRY	72.10	72.10	3.00
CHÉNENS	81.70	77.10	1.30
CORSEREY	85.00	85.00	1.50
COTTENS	89.00	97.00	2.00
LA BRILLAZ	91.40	91.40	1.00
MATRAN	65.00	80.00	2.70
NEYRUZ	85.00	85.00	1.20
NORÉAZ	80.00	80.00	2.00
PREZ-VERS-NORÉAZ	84.00	84.00	1.50
SARINE OUEST	73.00%	80.00%	3.00‰

IMPOSITION



73% du taux de référence pour les personnes physiques, 80% pour les personnes morales et une contribution immobilière de 3‰. A noter que 1‰ de contribution immobilière équivaut à 4,7 points d'impôt pour les personnes physiques et morales.

IMPOSITION

L'imposition des personnes physiques et morales, comme l'impôt sur la contribution immobilière, est définie dans le but de réguler le niveau de fiscalité malgré l'évolution défavorable des conditions cadres.

Les taux d'imposition proposés régulent les fluctuations que chaque commune subirait à titre individuel dans les années à venir

EAU, ÉPURATION, DÉCHETS

La nouvelle commune devient propriétaire des infrastructures, mais rien ne change sur le plan technique. Au niveau des taxes, l'harmonisation est visée selon le principe de l'autofinancement.

L'application de la nouvelle loi cantonale sur les eaux, de la loi sur l'eau potable et de la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire ne permet pas en l'état d'établir de tarifications précises (comparaison entre communes : voir rapport d'analyse, pp. 39 à 42).

Sarine Ouest devient propriétaire des infrastructures et elle en assume l'entretien

Au niveau des taxes, harmonisation selon le principe de l'autofinancement

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'aménagement global peut se faire de manière coordonnée sur tout le territoire de Sarine Ouest, en unifiant les plans d'aménagement locaux (PAL). Nos communes actuelles ne peuvent plus répondre seules de façon optimale aux nouvelles contraintes de la loi fédérale.

L'aménagement du territoire de Sarine Ouest sera effectué de manière cohérente et coordonnée

TRANSPORTS, MOBILITÉ, RÉSEAU ROUTIER


Cette thématique est du ressort du canton et de l'Agglomération de Fribourg, mais Sarine Ouest apporte des arguments proportionnels à sa taille. La nouvelle entité favoriserait la mise en place de transports publics cohérents, coordonnés et aptes à soulager le trafic des deux axes routiers.

Les 12 500 habitants de Sarine Ouest renforcent les arguments en faveur d'un concept de mobilité coordonnée

TRANSPARENCE



**L'intégralité du rapport d'analyse est mise en ligne sur www.sarine-ouest.ch.
Trois séances publiques d'information sont prévues les 24 et 25 février à Avry (Aula du CO).**



« Saisissez l'occasion de ce vote consultatif pour exprimer votre vision et contribuer à dessiner l'avenir et les contours de votre région. »

CARL-ALEX RIDORÉ
Préfet de la Sarine

« La fusion permet à la nouvelle commune d'acquérir davantage de poids vis-à-vis de ses partenaires et de relever les défis qui se présentent à elle et aux générations futures »

MICHELINE GUERRY-BERCHIER
Secrétaire générale de l'Association des communes fribourgeoises (ACF)

INFORMATIONS

Site Internet

www.sarine-ouest.ch

Document « Rapport sur le projet de fusion »

A télécharger sur

www.sarine-ouest.ch

A disposition à votre administration communale

Séances publiques d'information

Avry, Aula du CO de Sarine Ouest

24 février 2015 à 19 heures

et à 20 h 30 (deux séances)

25 février 2015 à 20 heures

Coordonnées de contact

Comité de pilotage

M^{me} Beatrix Guillet, présidente

Syndique de La Brillaz

b.guillet@labrillaz.ch

Mobile 079 287 67 86